



## **Victimes des attentats : Paris octroie des concessions perpétuelles**

**Plusieurs victimes des attentats de janvier dernier ont été inhumées à Paris. Afin de leur rendre hommage et en soutien à leurs familles, le Conseil de Paris leur octroie mardi des concessions funéraires perpétuelles.**

La mobilisation citoyenne exceptionnelle lors de la marche républicaine du 11 janvier et de l'inhumation des victimes des attentats, a montré à quel point les Parisiens et les Français dans leur ensemble ont été profondément touchés par cette tragédie.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, a annoncé une série d'actions qui permettront, dans les mois et les années qui viennent, de poursuivre le nécessaire travail de mémoire, notamment auprès des jeunes générations.

Elle a également souhaité, en hommage aux victimes et en soutien à leurs familles, que le Conseil de Paris accorde à titre gracieux la conversion à perpétuité des concessions funéraires octroyées dans les cimetières parisiens.

Les conversions concernent les concessions suivantes :

- Concession acquise pour l'inhumation de Madame Elsa Cayat, au cimetière du Montparnasse.
- Concession acquise pour l'inhumation de Monsieur Christophe Honoré, au cimetière du Père Lachaise.
- Concession acquise pour l'inhumation de Monsieur Bernard Verlac, dit « Tignous », au cimetière du Père Lachaise.
- Concession acquise pour l'inhumation de Monsieur Georges Wolinski, au cimetière du Montparnasse.

**Contact presse :** Alison Hadjez / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61